

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Supélec

tenue le mercredi 13 novembre 2013 à l'Espace Hamelin

Le Président Patrick Starck a prononcé l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux statuts de l'Association à 20h30.

Echanges sur le projet Centrale Supélec

L'AGE a été précédée d'une présentation par Hervé Biauusser, Directeur Général de Supélec, du projet de rapprochement Centrale-Supélec, présentation à l'issue de laquelle il a répondu longuement aux questions des Supélec.

Après avoir déclaré l'Assemblée Générale ouverte, le Président rappelle son soutien au projet et invite les adhérents présents à l'Assemblée à débattre du projet. La majorité des intervenants qui demandent la parole soutiennent le projet, en particulier les Anciens Présidents de l'Association présents, le Président du Comité de Direction de l'Ecole, un jeune camarade y étant opposé et quelques-uns exprimant l'importance qu'ils attachent aux valeurs de l'Ecole, à la présence dans les futures instances de gouvernance du Grand Etablissement de représentant des Entreprises et des Diplômés ainsi qu'au maintien d'un contenu scientifique et technologique d'excellence dans les enseignements dispensés par le futur établissement.

Par ailleurs quelques voix se sont exprimées pour regretter le manque d'information depuis la genèse du projet ainsi que sur la rédaction de la première résolution soumise au vote de l'Assemblée qui regroupe approbation du rapprochement et appui au Comité Directeur dans son action d'accompagnement de ce rapprochement.

Votants

147 membres de l'Associations présents et **268** ayant donné pouvoir à un participant de les représenter soit conformément aux statuts de l'Association **415** votes pour chacune des résolutions.

Vote des résolutions

Première résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de l'Association « Les Supélec » et suite au projet de rapprochement engagé par Supélec et l'École Centrale Paris, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve ce rapprochement et apporte son appui au Comité Directeur dans son action d'accompagnement dudit rapprochement.

Votes pour : **392** Votes contre : **7** Abstention : **16**

Résolution Approuvée.

Deuxième résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 1.2 des statuts de l'Association « Les Supélec », l'Assemblée Générale Extraordinaire demande aux représentants de notre Association dans les instances dirigeantes de Supélec (Association Supélec, Comité de Direction, Fondation Supélec) de veiller à une bonne prise en compte, dans ce rapprochement, des intérêts propres à Supélec et à ses diplômés et de s'assurer que celui-ci est respectueux de l'intérêt de toutes les personnes concernées par ce rapprochement.

Votes pour : **409** Votes contre : **0** Abstention : **6**

Résolution Approuvée.

Troisième résolution :

*Conformément aux dispositions de l'article 1.2 des statuts de l'Association « Les Supélec », l'Assemblée générale extraordinaire demande aux représentants de notre Association dans les instances dirigeantes de Supélec (Association Supélec, Comité de Direction, Fondation Supélec) de **s'assurer** particulièrement, dans ce rapprochement, **du maintien des valeurs fortes de notre École**, à savoir :*

- **la forte implication des entreprises dans son fonctionnement ;**
- **la proximité avec ses diplômés ;**
- **l'excellence de ses diplômés et l'expertise reconnue de ses diplômés ;**
- **l'ouverture vers les entreprises, vers les acteurs de l'enseignement supérieur, en France et à l'international, mais aussi dans l'origine des élèves qui y sont admis ;**
- **et, de ce fait, de s'assurer que dans les statuts du nouvel établissement formé par le rapprochement des deux Écoles, figurera clairement que son système de gouvernance associe des représentants de l'Industrie, de l'Enseignement Supérieur et des Diplômés des deux Écoles d'origine.**

Votes pour : **402** Votes contre : **11** Abstention : **2**

Résolution Approuvée.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire demande aux représentants de notre Association dans les instances dirigeantes de Supélec (Association Supélec, Comité de Direction, Fondation Supélec) de rendre compte régulièrement aux membres du Comité Directeur de l'avancée du dossier et que chaque grande étape donne lieu à une information des membres de l'Association.

Votes pour : **414** Votes contre : **0** Abstention : **1**

Résolution Approuvée.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne mandat au Président et au Comité Directeur d'engager toutes réflexions sur les implications de ce rapprochement sur nos relations avec l'Association des Centraliens, réflexions qui seront partagées avec cette dernière. Les avancées de ces réflexions seront présentées lors de l'AGO 2014 de notre Association.

Votes pour : **406** Votes contre : **4** Abstention : **5**

Résolution Approuvée.

Le vote des résolutions terminé, le Président Patrick Starck clôt la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire vers 22h00. Il se félicite de l'approbation forte du projet Centrale-Supélec et du mandat clair donné au Président de l'Association et son Comité Directeur, aux représentants de l'Association dans les organes de gouvernance de l'Ecole de contribuer à la réussite de ce projet, tout en veillant à la prise en compte des valeurs fortes de Supélec et à informer régulièrement les membres de l'Association de l'avancée du projet.

Paris, le

Le Président

Le Secrétaire

Patrick Starck

Hervé Allix